EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2022-72

Séance du 11 juillet 2022

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 05 juillet 2022, s'est réuni dans les locaux de la salle Tom Morel, sise 188 route des Fleuries – Thorens-Glières - 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoir : 3 - Votants : 23

OBJET : PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA ROCHE SUR FORON : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – DAUBERCIES M-C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – RÉVEILLON É. – REYDET N. – RIGOBERT S. - ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. (pouvoir à RUBIN-DELANCHY J-Y) – BURDIN C. (pouvoir à BOUCLIER S.) – DELILLE M. (pouvoir à ODORICO L.) – DITTA E.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DUPONT C. – FILLION L. – HUCHET C. – NICOLAS A. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : RUBIN-DELANCHY J-Y.

Entendu l'exposé suivant :

La Roche sur Foron étant une commune limitrophe de Fillière, le Conseil municipal de Fillière doit se prononcer sur la modification simplifiée n° 2.

Le PLU de la Roche sur Foron a été approuvé par le Conseil Municipal de la Roche sur Foron le 26 février 2020. Il a fait l'objet d'une 1ère modification simplifiée approuvée le 30/09/2020.

Cette dernière est intervenue rapidement après l'approbation du PLU pour corriger certaines erreurs, obsolescences et imprécisions réglementaires.

La présente modification porte sur deux sujets principaux :

- L'accueil d'une installation de stockage et de Déchets inertes (ISDI) conformément aux attentes de l'Etat et de la Communauté de Communes du Pays Rochois en créant un sous zonage agricole,
- L'actualisation de deux emplacements réservés en supprimant l'ER10 « Aménagement du carrefour, sortie gare route scolaire et accès secteur Livron » et modification de l'ER23 « Cheminement modes doux entre la zone Tex et le centre-ville ».

La commune de La Roche sur Foron souhaite profiter de cette procédure pour apporter des modifications et corrections aux règlements suite à des difficultés d'interprétation de la règle et des écritures contradictoires.

Aussi,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-40 et L 132.7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification simplifiée n° 2 du PLU de La Roche sur Foron.

Le Maire
Christian ANSELME

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 18 JUIL. 2022
Publication/affichage le :

Pour le Maire empêché,
la première adjointe,
Laure ODORICO

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.